Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260407-DEL030426_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 03/04/2026

Date de la convocation
27/03/2026

Date d'affichage
27/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL03-04-2026-20

L'an 2026, le 3 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

Secrétaire de séance : Mme Sophie FRAVAL

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU la délibération n°DEL03-04-2026-19 relative à l'approbation du compte financier unique 2025,

Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

Affectation des résultats 2025	Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R002	**692 253.38 €**
	Affectation de l'excédent de fonctionnement (virement à la section d'investissement) au compte R1068	**785 047.65 €**
	Affectation du déficit d'investissement au compte D001	**1 040 842.65 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER l'affectation des résultats du budget communal 2025 telle que présentée ci-dessus.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

